



La Chronique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Sept. 2007 N°3

ISSN : 1952-949X

SAGE Haut-Doubs • Haute-Loue

E.P.T.B.  ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône & doubs



La Loue : miroir de Scy - Maisières

Contact : Monsieur le Président,
Commission Locale de l'Eau du
SAGE

MNEP - EPTB Saône et Doubs
36 rue Saint-Laurent
25290 ORNANS

Tel : 03 81 57 17 09
Fax : 03 81 57 19 81
benedictte.cordier@eptb-saone-doubs.fr

Le mot du Président

Le niveau préoccupant des rivières au mois d'avril et les précipitations importantes de cet été nous rappellent à quel point nous devons être attentifs au milieu naturel afin de nous adapter à ses variations. Cette prise de conscience ne peut se faire sans concertation ni éducation.

Les articles présents dans ce numéro 3 de la Chronique du SAGE illustrent l'importance de l'éducation à l'environnement dès le plus jeune âge, ainsi que le besoin de coordination de tous les acteurs de l'eau afin que sa gestion soit mesurée.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'engage dans cet esprit de coordination (Diagnostic partagé sur le lac de Saint-point, Syndicat mixte des milieux aquatiques ...). La CLE se veut le « petit parlement de l'eau » expression que j'emprunte volontiers à notre Sous-Préfet, qui illustre bien une volonté de discussion et de concertation.

Suite à la révision du SDAGE (voir article ci-après) nous engagerons, courant 2008, une révision du SAGE et je souhaite que tous participent à cette nouvelle étape pour que notre territoire préserve ses zones écologiques riches, améliore la qualité de ses rivières et soit l'exemple d'une ambition locale forte pour la gestion de notre ressource en eau.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,
Christian BOUDAY
Vice-Président du Conseil Général du Doubs

La protection des écrevisses à Pattes blanches

La Fédération de pêche du Doubs, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et la Direction Régionale de l'Environnement, lance un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope des écrevisses à pattes blanches. Cet arrêté, sous l'égide de la loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature, est un outil réglementaire pour protéger les milieux contre les activités pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique. L'emprise de l'arrêté, pour chaque ruisseau colonisé, s'étend de 100 m à l'aval de la population connue, jusqu'à la source du ruisseau et inclut ses affluents temporaires ou permanents.

Il existe trois périmètres :

- > le premier constitue le lit mineur du ruisseau (chenal et berges) et de ses affluents.
- > le périmètre proche, sur une largeur de 20 m de part et d'autre du ruisseau et de ses affluents, et sur une longueur comprise de la source jusqu'à 100 m en aval de la population d'écrevisse repérée.

> le périmètre global d'une largeur de 100 m de part et d'autre du ruisseau et de ses affluents.

L'arrêté sera composé d'une cartographie précisant les périmètres définis ainsi que d'un règlement adapté pour chaque périmètre. Le projet est en cours de finalisation sur le Jura et la Haute-Saône. Il débute dans le département du Doubs par un repérage des populations d'écrevisses à pattes blanches et concerne donc la totalité du périmètre du SAGE.



Photo : Christian Rossignon

Un Nouveau Schéma Directeur d'Alimentation de Gestion des Eaux (SDAGE) pour 2009

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé la révision de son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'avant projet du SDAGE et le programme de mesure associé seront adoptés fin 2007 après consultation du public. Les institutionnels seront interrogés mi-2008 pour que le projet final de SDAGE soit approuvé fin 2008 et mis en œuvre dès 2009.

Ce nouveau SDAGE sera la transcription française de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et déterminera les objectifs de qualité que devront atteindre les « masses d'eau » (rivières, lacs, eaux souterraines...) pour 2015. Les orientations nécessaires à l'atteinte de ces objectifs ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre seront inscrits dans le SDAGE dont découleront les futures orientations de tous les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (comme le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue).

Création d'une STEP à QUINGEY



Le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey a lancé des travaux pour s'équiper d'une nouvelle station d'épuration qui collectera les eaux usées des communes de Quingey, Lavans-les-Quingey et Chouzelot.

Les travaux de construction de la station d'épuration et de reprise du réseau d'assainissement sont en cours et pratiquement finalisés.

Les travaux sont financés par le syndicat intercommunal du Pays de Quingey, le Conseil général du Doubs et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Rencontre Nationale du Tourisme et Loisirs Sportifs

Les Troisièmes Rencontres Nationales du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature auront lieu les 19, 20 et 21 septembre 2007. Cette édition est organisée par le Conseil Général du Doubs et se déroulera sur le site de la Gare d'eau à Besançon. L'objectif est de créer un lieu de débat et de confrontation d'idées favorisant la diffusion de solutions concertées et la valorisation des bonnes pratiques dans la perspective d'un développement durable du tourisme et loisirs sportifs de nature sur leur territoire. Un Forum des bonnes pratiques sera installé pendant la manifestation et sera ouvert au public.

Recherche d'une nouvelle ressource en eau sur le plateau d'Amancey

Depuis plusieurs années, le SIEPA (Syndicat des Eaux du Plateau d'Amancey) a engagé avec le collectif Lison de la Fédération Française de spéléologie et le Cabinet Reilé, une réflexion concernant la recherche d'une nouvelle ressource en eau. Dans un premier temps de nouvelles explorations souterraines ont été engagées afin de déterminer la présence ou non de rivières souterraines. Une doline a été localisée sur la commune de Gevresin au dessus du Gouffre des Essarlottes où une rivière souterraine a été identifiée. Les spéléologues ont alors entrepris des travaux importants de dégagement de la doline afin d'accéder à la zone karstique profonde. Suite à ce travail de longue haleine, les spéléologues ont exploré une nouvelle galerie qui rejoint le gouffre des Essarlottes.

L'étape suivante doit permettre de définir précisément la qualité de l'eau de cette

potentielle ressource ainsi que son débit. Le Comité de pilotage constitué est particulièrement attentif à ce que l'étude permette d'une part de récolter toutes les informations nécessaires pour la recherche et la protection de cette éventuelle ressource mais aussi établisse l'impact potentiel de cette exploitation sur le milieu.

Fête de fin d'année pour les Classes d'eau du Contrat de rivière Loue

Une rencontre inter-classes a été organisée les 18 et 19 juin derniers à Salins-les-Bains afin de clôturer le programme « classes d'eau » du Contrat de rivière Loue.

Ce programme de sensibilisation des scolaires à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est mis en œuvre chaque année par la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche d'Ormans dans le cadre du contrat de rivière Loue et complète le travail réalisé au cours de l'année scolaire par les enseignants.

Les objectifs de ce programme permettent aux enfants

- > d'appréhender la fragilité des équilibres régissant les milieux aquatiques,
- > d'intégrer la notion de bassin versant et de ses richesses,
- > de percevoir la nécessité de protéger les milieux aquatiques. Ce programme de



classe d'eau est financé par l'Agence de l'eau, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs et la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche.

Ces deux journées ont été l'occasion pour 25 classes des départements du Doubs et du Jura (soit 590 élèves d'écoles primaires) d'échanger sur leurs travaux mais aussi de synthétiser leur connaissance sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de manière ludique. Ainsi, spectacle, jeu de piste, ateliers, visite de la Saline de Salins et expositions se sont succédés pour le bonheur de tous.



GLOSSAIRE

CLE : Commission Locale de l'eau

Organe délibérant du SAGE, il est composé de trois collèges : les collectivités territoriales à 50 %, les usagers à 25 % et les services de l'Etat à 25 %.

Contrat de Rivière :

Programme d'actions pour la réalisation d'objectifs de gestion ou de restauration des milieux aquatiques. Exemple : le Contrat de rivière de la Loue sur le territoire du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

Datant de Décembre 2000, elle oriente la gestion de l'eau par districts hydrographiques. Elle fixe un objectif clair pour la gestion de l'eau : le bon état écologique des eaux superficielles, souterraines et littorales pour 2015.

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

Outil de l'Etat permettant de protéger les populations et de diminuer les dégâts contre le risque inondation. Le PPRI est composé d'un règlement et d'un plan de zonage.

DERU : Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines

Datant de Mai 1991, elle concerne la collecte, le traitement et le rejet des eaux résiduaires urbaines ainsi que le rejet et le traitement des eaux provenant de certains secteurs industriels.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux

Issu de la Loi sur l'eau de 1992, il est élaboré par chacun des grands bassins hydrographiques français. Il détermine les grandes orientations de la politique de l'eau pour les 15 ans à venir.

9e programme :

Outil d'orientation et de programmation financière de l'agence de l'Eau pour les six années à venir.

Risque NABE : Risque de Non Atteinte du Bon Etat écologique des eaux suivant les objectifs de la DCE.

LEMA : Loi sur les Milieux Aquatiques

datant du 31 décembre 2006, elle donne les outils pour l'atteinte des objectifs de la DCE et modifie l'organisation des structures fédératrices de la pêche en eau douce.

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

Programme de financement européen dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable. Une proposition de règlement pour un programme LIFE + (2007-2013) est en discussion.

NATURA 2000

Il s'agit d'un réseau d'espaces naturels désignés par leur richesse particulière. Le réseau Natura 2000 s'appuie sur la directive Oiseau et la directive Habitats.